

Bourses de création 2026 - Marathon des mots 2027

Date limite de candidature : lundi 7 septembre 2026 à minuit

Toulouse Métropole soutient les auteur(e)s et artistes et souhaite faciliter les croisements entre la littérature et les arts de la scène. A cet effet, Toulouse Métropole lance un **appel à projets pour 2 bourses de création dans la catégorie « Littérature générale et arts de la scène »** en lien avec le Marathon des mots (**23^e édition - 31 mars au 4 avril 2027**)

- L'objet de cet appel est de concevoir une **création croisant la littérature avec d'autres disciplines artistiques**. Ces créations doivent être des « petites formes » (formes adaptables à tous sites partenaires du festival susceptibles d'accueillir la création) et ne doivent pas excéder 1h de représentation.

Les lauréats des Bourses de création seront distingués par un comité de sélection composé :

- des représentant(e)s des manifestations littéraires de la métropole,
- des élu(e)s de la commission culture de Toulouse Métropole,
- d'un(e) représentant(e) du Service Vie littéraire de Toulouse Métropole,
- d'un(e) auteur(e), artiste, bibliothécaire ou acteur/actrice de la filière du livre de la métropole.

- **Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.**

* CONDITIONS GÉNÉRALES

Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :

- Les créations devront être **inédites**
- Les créations devront s'inscrire **directement** dans la thématique du Marathon des mots, définie ci-après
- Présenter un projet de création (lecture, spectacle, performance, vidéo) dans lequel le texte et les écritures sont le pivot d'une démarche de création ou d'interrogation sur la place de l'écrivain(e) ou de l'artiste dans le champ social et culturel
- Les projets doivent obligatoirement posséder une **forte ambition littéraire**, proposer une démarche faisant appel à **d'autres disciplines artistiques** (son, musique, images numériques, etc.)

* CALENDRIER

La date limite de réception des dossiers est fixée au **lundi 7 septembre 2026 à minuit**

Le comité de sélection rendra son avis le 17 septembre 2026 au plus tard.

Les dossiers doivent **impérativement** être envoyés par mail à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature, avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes et liens éventuels.

PIÈCES À JOINDRE

DOSSIER LIMITE À 8 PAGES – TOUTES PIÈCES COMPRIS

Pièces jointes : 5 Mo max. - liens de téléchargement acceptés - Contenu audiovisuel : 3 min max.

- Présentation de l'auteur(e) mis en lecture (biographie, bibliographie, résidences, prix littéraires)
- Présentation de la compagnie, biographie du metteur/metteuse en scène, comédien(ne) ou de l'artiste
- Si le texte est écrit, un court extrait (2 000 signes max) ou le montage du texte qui servira de support à la création.
> À défaut ou en cas de texte inédit, développer la note d'intention en annexe 2.
- Présentation succincte, accompagnée de deux visuels de maximum deux dernières créations de la compagnie, du metteur/ metteuse en scène ou de l'artiste. *Une revue de presse peut être ajoutée, dans la limite de 5 articles.*
- Annexes 1 & 2 dûment remplies.
- Une fiche technique prévisionnel accompagnée d'un **budget de production** prévisionnel à hauteur de 3 000 € TTC maximum (les frais de rémunération des artistes ne rentrent pas dans le budget de production mais dans l'enveloppe de dotation).

NB : tout dossier invalide ou incomplet envoyé strictement à date et heure limite ne pourra être revu, et ne sera donc pas accepté. Il vous est conseillé d'envoyer votre dossier avant la date limite en cas d'ajustement nécessaire.

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veuillez adresser vos questions à Sébastien Nardot – Responsable Développement & Vie littéraire :

Sebastien.NARDOT@mairie-toulouse.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

* PROFIL DES CANDIDATURES

Le projet est porté par un seul nom, le **créateur/la créatrice**, qu'il soit écrivain/écrivaine ou artiste (comédien(ne), musicien(ne), plasticien(ne), artiste numérique, graphiste, danseur/danseuse, etc) même si le projet implique plusieurs partenaires.

* DOTATION

La bourse allouée représente un budget total de 6000€ TTC divisé en deux parties :

- 3000€ TTC versés directement aux artistes ou structure de production comme rémunération sous forme de dotation
- 3000€ TTC versés en gestion au Marathon des mots comme enveloppe de frais de production

FRAIS DE PRODUCTION

Les frais de production alloués en complément de la bourse de création (3000 €) ne sont pas versés directement aux lauréats-mais à l'association Toulouse, le Marathon du livre qui, sur présentation de factures, les met à disposition des lauréats pour le paiement des frais afférents à la conception de la production : frais de **transports** et **d'hébergement** ainsi que tout **achat, location ou besoin en termes de personnes / ressources sur un plan technique (frais de salle, prestations, rémunération des techniciens, etc.)**. Les différents droits d'auteur(e)s (SACEM, CNV, SACD, ...) seront également pris en charge dans le cadre de ces **frais de production**.

En cas dépassement du montant alloué pour les frais de production (3000 €), les frais seront pris en charge **sur les propres dotations des lauréats**.

* CONDITIONS FINANCIÈRES

	Dotation Écrivain(e) ou artiste	Frais de production <i>(toutes charges comprises)</i>
Bourse 1 « Littérature générale et arts de la scène » -	3000 € Versés directement par Toulouse Métropole pour la rémunération des artistes mobilisé(e)s	3000 € TTC Versés à l'Association Toulouse le Marathon du livre en charge du suivi des frais de production
Bourse 2 « Littérature générale et arts de la scène » -	3000 € Versés directement par Toulouse Métropole pour la rémunération des artistes mobilisé(e)s	3000 € TTC Versés à l'Association Toulouse le Marathon du livre en charge du suivi des frais de production

* DÉVELOPPEMENT ET RESTITUTION

Deux représentations de la création produite dans le cadre de la bourse seront diffusées lors de la prochaine édition du Marathon des mots. Dans l'attente de la finalisation de la programmation, les lauréat(e)s doivent se rendre disponibles sur toute la durée du festival (31 mars - 4 avril 2027). Le choix du lieu de représentation relève exclusivement de l'organisation du festival.

NB : L'enveloppe des frais de production comprend l'ensemble des frais pour les deux représentations.

Aspects juridiques : Le résultat artistique devra être conforme aux droits en vigueur (en particulier pour les reproductions de textes, l'utilisation de matériaux sonores ou visuels...). Il reviendra à la charge du (des) auteur(es) de garantir cette conformité.

Date limite de candidature : lundi 7 septembre 2026 à minuit

A envoyer aux adresses mail suivantes :

boursedecreation@lemarathondesmots.com

sebastien.nardot@mairie-toulouse.fr

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec l'ensemble des pièces jointes

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veuillez adresser vos questions à Sébastien Nardot – Responsable Développement & Vie littéraire :

Sebastien.NARDOT@mairie-toulouse.fr

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. La création devra s'inscrire dans l'une des deux thématiques transversales du Marathon des mots

• Résister

La résistance caractérise un phénomène physique qui s'oppose à une action ou à une force. Mais en ces temps incertains, la résistance s'applique à l'intime comme à l'universel. Résister au froid, au changement climatique, à la fatigue, à la maladie, au découragement, à la disparition. Résister, c'est également l'effort physique, la performance, l'extrême. C'est dire non comme l'ont fait les résistants espagnols ou français au siècle passé. Et à tout ce qui aujourd'hui menace l'individu, la fraternité, l'égalité, la liberté.

• Créer

Créer, c'est donner la vie à ce qui n'existerait pas sans la volonté d'un ou de plusieurs êtres. C'est inventer, imaginer l'inimaginable, sortir de sa boîte, permettre à l'autre, l'enfant, l'œuvre, l'invention, c'est aller au-delà, tutoyer le rêve avant de l'accomplir. Tout le monde créé. Mais tout le monde ne le sait pas !

2. La création devra obligatoirement posséder une **forte ambition littéraire**, proposer une démarche faisant appel à d'**autres disciplines artistiques** (son, musique, images numériques) mais dans laquelle l'écrit, le sens doivent rester prioritaires et majoritaires.
3. Ces bourses sont ouvertes aux créateurs (auteur(e)s, artistes) de toute la France. Une attention particulière sera portée sur les candidats de la région Occitanie.
4. La création doit être **inédite**. Tout projet achevé et présenté avant l'organisation de cette bourse **n'est pas éligible**.
5. Les pièces de théâtre **sont exclues d'office**.
6. La création doit être **techniquement légère** et doit obligatoirement pouvoir **s'adapter ou être adaptés lors de leur production aux lieux partenaires** du Marathon des mots. Elle ne doit pas excéder une durée d'1h.
7. L'auteur(e) doit attester d'au moins un ouvrage personnel **publié** en français à **compte d'éditeur** diffusé dans le réseau des librairies de France. *Dans le cadre d'une publication uniquement numérique, celle-ci doit être accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur.*
8. La création retenue deviendra *de facto* **une co-production Toulouse Métropole et Marathon des mots**.
9. Le projet de création proposé doit mettre en scène ou en espace un texte dans le cadre de la programmation du Marathon des mots de 2027 (voir thématique en critère 1).
10. Chaque bourse de création est dotée d'un montant global pour l'ensemble des deux représentations de **6 000 € Toutes Taxes et Charges Comprises** dont 3 000€ versés aux artistes au titre des frais de rémunération (dotation) et 3 000€ versés à l'association Toulouse Marathon du livre, au titre des frais de production (montant détaillé dans les conditions financières et frais de production joints).
11. Le projet sera validé à la suite du comité **sous réserve d'une analyse conjointe entre les lauréats et le Marathon des mots** pour adapter le projet concrètement à la programmation et aux lieux partenaires du Marathon des mots. Si le projet dépasse l'enveloppe des frais de production, il devra être revu et amendé par les boursiers et le Marathon des mots pour correspondre au cadre de production défini *in fine* par le Marathon des mots.
12. Le paiement de la bourse se fera suite à l'obtention de celle-ci.
13. Tout dossier **incomplet** ou **dépasant le nombre de pages limité à 8** (extrait & annexes inclus) ne sera pas traité.
14. Les boursiers ne peuvent prétendre à une nouvelle bourse de création **en année n+1**

>> Critères d'examen du dossier :

Tous les dossiers seront examinés par un comité de sélection, qui après un débat collégial, émet un avis sur chacun d'entre eux au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire disponible.

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veuillez adresser vos questions à Sébastien Nardot – Responsable Développement & Vie littéraire :

Sebastien.NARDOT@mairie-toulouse.fr

Les projets seront validés par un comité de sélection composé des directions des manifestations littéraires de la Métropole (Marathon des mots, festival du Livre jeunesse Occitanie, festival de BD de Colomiers), d'élus de la commission culture de Toulouse Métropole, d'un représentant de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole et d'un(e) auteur(e), ou artiste ou un acteur/actrice de la filière du livre.

Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis et sera attentif à :

- La qualité d'écriture des textes présentés
- La qualité du projet et du caractère novateur de la forme proposée.
- Qualité des créations antérieures
- Aides publiques déjà obtenues

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Sébastien Nardot – Responsable Développement & Vie littéraire :

Sebastien.NARDOT@mairie-toulouse.fr

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT

I. CANDIDAT(E) :

Nom :

Adresse postale :

Prénom :

Nom de la Compagnie :

Téléphone / Mail :

Référent sur le dossier :

L'auteur(e) bénéficie-t-il d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?

OUI / NON

Si oui, précisez :

Les artistes associé(e)s bénéficient-ils d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?

OUI / NON

Si oui, précisez :

II. PROJET PRÉSENTÉ :

Titre de l'œuvre :

(ou des œuvres, si corpus de textes)

Nom de l'auteur

:

Titre de la création :

(si différent de l'œuvre)

Genre :

Nombre de personnes sur scène :

Durée de la lecture/concert/création :

Durée du montage :

Durée du démontage :

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veuillez adresser vos questions à Sébastien Nardot – Responsable Développement & Vie littéraire :

Sebastien.NARDOT@mairie-toulouse.fr

ANNEXE 2 : NOTES D'INTENTION

Note d'intention littéraire et artistique

(1900 signes maximum, espace compris) :

Motivation(s) à proposer votre projet dans le cadre du Marathon des mots

(1900 signes maximum, espace compris) :

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Sébastien Nardot – Responsable Développement & Vie littéraire :

Sebastien.NARDOT@mairie-toulouse.fr